

Charte d'engagement

Je m'engage à avoir pris connaissance des informations contenues dans ce livret.

Je m'engage à respecter les consignes énumérées.

J'atteste ne pas avoir de fièvre, toux, courbatures, diarrhées, perte odorat/goût...

date
& signature

Un doute Une question ?

Un professionnel de santé reste à votre disposition pour prise de rendez-vous et tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour l'interroger à nouveau, si besoin.

N° téléphone : 02 47 47 38 52
Horaires : 10h – 12h

Nous vous remercions de votre confiance.



www.chu-tours.fr



Informations aux visiteurs en EHPAD de l'ERMITAGE

Mesures barrières COVID-19



Pour protéger les résidents et les visiteurs, dans le contexte d'épidémie COVID-19, la reprise des visites aux résidents nécessite une organisation afin de prévenir la transmission croisée du coronavirus.

Après autorisation par l'établissement de la visite auprès d'un résident :

Qui

Personnes majeures uniquement
1 visiteur maximum pour les visites en chambre
2 visiteurs maximum en espace convivialité et à l'extérieur

Quand

La date de rendez-vous sera définie à l'avance et fixée par l'établissement

Comment

Venir sans bijou, montre, pour éviter toute transmission d'agents pathogènes
Attribution d'une place de parking dans l'Ermitage : suivre la signalétique
Accueil par du personnel soignant qui :
- vous guidera lors de l'habillage,
- contrôlera votre température à votre arrivée,
- déposera vos affaires personnelles dans un sac qui vous sera remis à la sortie
Fleurs non autorisées

Visite de 30 minutes maximum en chambre et 1 heure maximum en espace de convivialité
Rythme : 1 fois environ tous les 15 jours selon la possibilité d'accueil de l'établissement

Où

Rencontre en espace convivialité ou à l'extérieur (terrasse) ou en chambre : suivre la signalétique.

Visite en espace convivialité ou à l'extérieur (terrasse)

A VOTRE ARRIVÉE

- Réaliser une hygiène des mains avec le PHA¹
- Mettre un masque chirurgical, un « plexiglas » sera positionné si le port de masque n'est pas possible pour le résident
- Prendre votre température
- Remplir un auto-questionnaire pour confirmer l'absence de symptômes / charte



PENDANT VOTRE VISITE

Garder la distanciation sociale d'au moins 1.50 m
(ne pas embrasser, ni toucher le résident)

A VOTRE DÉPART

- Retirer le masque chirurgical en l'enlevant par les attaches, à la sortie de l'établissement et l'éliminer dans une poubelle DAE² mise à disposition
- Réaliser une hygiène des mains avec le PHA¹ après avoir ôté le masque.

PHA¹ : produit hydro-alcoolique
DAE² : déchet d'activité économique (sac noir)
EPI³ : équipement de protection individuelle
DASRI⁴ : déchet d'activité de soin à risque infectieux (sac jaune)

Visite en chambre

A VOTRE ARRIVÉE dans le secteur

- Réaliser une hygiène des mains avec le PHA¹
- Revêtir les EPI³ : masque FFP2 + lunettes de protection + charlotte + surblouse à manches longues



PENDANT VOTRE VISITE

Garder la distanciation sociale d'au moins 1.50 m
(ne pas embrasser, ni toucher le résident, ne pas s'asseoir sur son lit)

A VOTRE DÉPART

- Éliminer les EPI³

Déshabillage débuté dans la chambre :

Retirer la surblouse et l'éliminer dans la poubelle DASRI⁴ et réaliser une hygiène des mains avec le PHA¹

Déshabillage poursuivi à l'extérieur de la chambre :

- **à la sortie de la chambre :**
retirer la charlotte puis les lunettes et réaliser une hygiène des mains avec le PHA¹
- **à la sortie de l'établissement :**
 - retirer le masque FFP2 et l'éliminer dans une poubelle DAE² mise à disposition
 - réaliser une hygiène des mains avec le PHA¹ après avoir ôté le masque